

# L'aviation militaire au Canada

Ottawa, 24 (DNC) — Chacune des quatre régions d'instruction aérienne établies, en vertu du plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth, pourra se suffire à elle-même au point de vue du maintien en bon état du matériel et des approvisionnements. En vertu du plan modifié qui vient d'être annoncé par le ministre de la Défense nationale, des ateliers de réparations et des dépôts d'équipement seront sous la juridiction immédiate du quartier général de ces régions. Un officier du génie et de l'approvisionnement sera attaché à chacune de ces régions. Il aura sous ses ordres un personnel compétent chargé de maintenir le matériel en ordre et de fournir l'équipement nécessaire aux écoles où seront instruits les pilotes, les observateurs et les canonnières aériens, en vertu du plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth.

En vertu de ce nouveau plan, les écoles et les aéroports seront équitablement répartis entre l'Est et l'Ouest et entre les différentes provinces.

La troisième région d'instruction aérienne, dont le quartier général sera à Montréal, aura sept écoles d'entraînement élémentaire, une école d'entraînement préliminaire, quatre écoles d'aéronautique, deux écoles pour les observateurs aériens, deux écoles pour les bombardiers et les canonnières aériens, une école de T.S.F., une école de génie aéronautique, un atelier de réparations, un parc d'approvisionnement et six centres de recrutement.

Les archives du Corps d'aviation royal canadien, qui sont sous la juridiction immédiate du quartier général de l'aviation, auront la tâche d'organiser les archives du service au Canada.